



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE
SAINT-PARGOIRE
34230

Tél : 04 67 98 70 01
Fax : 04 67 98 79 28

Résidence MONTPLAISIR
34230 SAINT-PARGOIRE
☎ 04 67 98 76 22
montplaisir@gecoh.fr

C.C.A.S DE SAINT-PARGOIRE – HERAULT

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 21 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt et un mai à dix heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien SOULIER, Président.

Date de convocation : le 13/052026

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers en exercices : 13

Nombre de voix : 12

- **Étaient présents** : Sébastien SOULIER, Xavier NOBLET, Martine LAMOUROUX, Marion HOLVOET, Karim HADDAD, Odile SOULIER, Martine TOURETTE, Monique GIBERT, Sylvette LAVERGNE, Stéphanie GOUZIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- **Étaient absents excusés** : Alexandra PUJOL, Stéphanie ZAMENGO, Anne Marie MARTIN

- **Procurations** : Alexandra PUJOL à Marion HOLVOET
Anne Marie MARTIN à Martine TOURETTE

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 10 heures 30.

Délibération n° 2026-13/ Désignation des représentants au Conseil de la Vie Sociale (CVS) - EHPAD

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.311-6 et D.311-3 à D.311-32,

Vu la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

Vu le décret n°2022-688 du 25 avril 2022 relatif au Conseil de la Vie Sociale et aux autres formes de participation,

Considérant qu'il convient de désigner les représentants de l'organisme gestionnaire appelés à siéger au Conseil de la Vie Sociale de l'EHPAD Montplaisir,

Monsieur le Président, rappelle aux membres du Conseil d'administration,

Le Conseil de la Vie Sociale est une instance destinée à associer les usagers au fonctionnement de l'établissement en favorisant leur expression et leur participation.

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement, notamment :

- Sur les droits et libertés des personnes accompagnées,
- Sur l'organisation intérieure et la vie quotidienne,
- Les activités, l'animation socio-culturelle,
- Les prestations proposées par l'établissement,
- Les projets de travaux et d'équipements,
- La nature et le prix des services rendus,

- L'affectation des locaux collectifs,
- L'entretien des locaux,
- Les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture,
- L'animation de la vie institutionnelle, les mesures prises pour favoriser les relations entre ces participants,
- Les modifications substantielles touchant aux conditions de prises en charge.

Il est associé à l'élaboration ou à la révision du projet d'établissement, en particulier son volet portant sur la politique de prévention et de lutte contre la maltraitance.

Il est aussi consulté sur l'enquête de satisfaction interne à l'établissement.

Il est enfin impliqué dans la procédure d'évaluation, est informé des résultats et associé aux mesures correctrices à mettre en place.

Monsieur le Président propose les candidatures de Monique GIBERT et Odile SOULIER

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'administration :

DESIGNE pour représenter l'organisme gestionnaire au sein du Conseil de la Vie Sociale de l'EHPAD Montplaisir :

- **Titulaire : Monique GIBERT**
- **Suppléant : Odile SOULIER**

Le Président du C.C.A.S,
M. Sébastien SOULIER

